



Page 1 :

- l'éditorial
- inauguration de l'espace propreté

Page 2 :

- conseil municipal

Page 3 :

- conseil municipal
- la vie locale

Page 4 et 5 :

- finances

Page 6 :

- infos pratiques
- mémo utile
- agenda
- des animations

L'EDITO DU MAIRE

Ce bulletin, qui paraît à mi-mandat, me donne l'occasion de faire le point sur les projets structurants que nous avons mis en route dès notre élection et dont nous espérons qu'ils auront été menés à leur terme à l'issue de la mandature.

Tout d'abord la construction de la médiathèque, un projet rendu nécessaire par la nouvelle loi sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées, qui nous permettra d'intégrer notre village dans le réseau de lecture publique de la Communauté de Communes. Pour cette réalisation nous ferons d'une pierre deux coups : créer un lieu de rencontres intergénérationnelles autour de la culture dans un lieu adapté et libérer de l'espace dans les bâtiments scolaires, où les effectifs tendent à augmenter régulièrement. Ce dossier en est au stade de l'avant-projet sommaire et les travaux devraient débuter fin 2011, début 2012.

Ensuite la réfection totale du chemin de Montillac, une de nos priorités, puisque la fréquentation de cette voie est en réelle augmentation, la sécurité des piétons n'étant pas toujours assurée. A terme, cette route sera l'une des plus passagères du village : elle dessert en effet le lotissement communal et d'autres terrains constructibles inscrits dans le Plan Local d'Urbanisme. L'étude, bien avancée à ce jour, sera finalisée courant 2012 et la première tranche des travaux concernera la section allant de l'allée du Fort Rougé à la rue des Pyrénées.

Enfin la réhabilitation du réseau d'éclairage public, qui permettra de faire d'importantes économies d'énergie et ainsi de participer à la maîtrise de nos dépenses tout en contribuant à l'embellissement du village. Le remplacement des anciens lampadaires sera réalisé en trois tranches dont la première concernera le centre du village. Des essais d'appareils à leds sont effectués depuis déjà plusieurs mois et donnent d'excellents résultats.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, c'est résolument et de manière réfléchie que nous préparons l'avenir pour améliorer encore la qualité de vie pour chacun d'entre vous. Et je suis persuadé que, grâce à ses nombreux atouts, notre village poursuivra sereinement son développement. Bonne lecture et que vive Villepinte.

Le Maire,
Alain ROUQUET

A LA UNE : INAUGURATION DE L'ESPACE PROPRETÉ

Vendredi 20 mai 2011, a été inauguré l'Espace propreté, situé entre le parking de la salle des fêtes et la rue de l'Égalité. Réservé aux habitants du village, il est destiné à recevoir, dans des conteneurs appropriés, le dépôt de déchets ménagers strictement limités : ordures ménagères, fermentescibles, cartons compactés, verre et assimilés, huiles de vidange, piles usagées, cartouches d'encre, vêtements et chaussures.

Une canisette aménagée avec un bac à sable est destinée à recevoir les déjections canines.

Tout autre dépôt est interdit : comme par le passé, le ramassage des sacs noirs et des caisses jaunes est effectué par le SMICTOM et les déchetteries de Bram, Castelnaudary ou Saint-Papoul sont à disposition pour les encombrants et autres déchets spécifiques. Les services communaux assurent de leur côté le ramassage des déchets verts et de la ferraille.

Que chacun fasse preuve de discipline et de civisme dans l'usage de cet équipement pour que soit préservé l'environnement quotidien de tous.



CONSEIL MUNICIPAL

Principales décisions du conseil municipal au cours du trimestre précédent :

Séance du 31 janvier 2011

- Achat bien immobilier – réalisation d'un prêt : le conseil municipal décide de réaliser auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 36 500 € pour financer l'achat de la remise située 12 boulevard Gambetta, référencée au cadastre AA 242 ; le remboursement s'effectuera sur une durée de 20 ans avec des échéances trimestrielles au taux fixe de 4,19 % pendant toute la durée du remboursement.

- Tarif prestations communales : sur proposition du Maire, le conseil fixe, à compter du 1^{er} février 2011, le prix d'envoi d'un fax copie A4 à 2 € ; les tarifs des photocopies et des concessions de cimetière restent inchangés.

- Proposition de vente du bureau de poste : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal avoir été informé de la vente prochaine du bureau de Poste ; la surface totale du bâtiment est de 155 m² dont un logement de 73 m². Il indique que l'achat de ce bureau de Poste impliquerait pour la commune de louer le local professionnel à la Poste pour qu'elle poursuive ses missions de service public ; ce loyer s'élèverait à 4 947 € par an. Le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas se porter acquéreur du bureau de Poste situé 22, RD 6113, Villepinte.

- Désaffectation du presbytère : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur l'abbé CLARET a quitté le presbytère, 14 boulevard Gambetta, depuis le 1^{er} janvier 2011 ; il indique en outre que, bien que n'étant plus curé de la paroisse, il occupait néanmoins ce local en accord avec la commune, qu'il n'a pas été procédé à son remplacement et que la vétusté des locaux ne permet pas un relogement décent. Le conseil municipal, en conséquence, décide de désaffecter ce bâtiment qui sera mis à l'entière disposition de la commune dans le but d'y construire des logements sociaux ; la présente décision sera adressée pour information à l'évêché.

- Informations et questions diverses :

* Voirie intercommunale : Messieurs PEYTAVY et PEYRE rendent compte de la réunion de la commission «voirie» de la Communauté de Communes de la Piège et du Lauragais qui s'est tenue dernièrement à Fanjeaux. Au cours de cette réunion, ils ont fait remarquer à son président que le seul critère admis pour l'établissement du programme annuel de voirie était l'urgence des travaux définie par le technicien et qu'il n'est, à leur sens, pas suffisant. En effet, il ne tient pas compte des critères objectifs tels que la population, la largeur de la voirie de compétence intercommunale et surtout de la notion de richesse fiscale. Ils ont également fait remarquer qu'il apparaît cette année encore qu'une même commune bénéficie d'un régime particulier alors que l'effort fiscal demandé aux contribuables, concernant la taxe foncière sur les propriétés non bâties, est moindre par rapport à beaucoup de communes voisines. Enfin, il a été rappelé au président que, contrairement à l'engagement pris, la somme de 50 000 € réservée aux travaux d'aménagement du Chemin de Montillac, non réalisés à ce jour, n'a pas été reportée sur le programme de travaux engagés les années suivantes. Monsieur PEYTAVY a demandé que soit tenu compte de ces différentes remarques.

* Internet : la fibre optique doit être acheminée sur le territoire communal en mai 2011 et une armoire installée prochainement. Cela permettra un accès haut débit pour davantage de population.

Séance du 8 mars 2011

- Compte administratif 2010 - Ville : le compte administratif 2010 du budget principal est approuvé. En section d'investissement, il est arrêté pour les recettes à la somme de 204 284,25 € et pour les dépenses la somme de 371 613,94 €, soit un résultat global de clôture de 167 329,69 € ; en section de fonctionnement, il est arrêté pour les recettes à la somme de 1 039 763,01 € et pour les dépenses à la somme de 736 861,93 €, soit un résultat cumulé de l'exercice de 302 901,08 €.

- Compte administratif 2010 – Service eau et assainissement : le compte administratif 2010 du budget annexe est approuvé. En section d'investissement, il est arrêté pour les recettes à la somme de 307 920,59 € et pour les dépenses à la somme de 302 000,28 €, soit un résultat global de clôture de 5 920,31 € ; en section de fonctionnement, il est arrêté pour les recettes à la somme de 123 729,60 € et pour les dépenses à la somme de 77 314,91 €, soit un résultat cumulé de l'exercice de 46 414,69 €.

- Budget communal – Affectation du résultat : il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 du budget principal ainsi qu'il suit : 236 431,78 € en section d'investissement et 66 469,30 € reportés en section de fonctionnement.

- Service eau et assainissement – Affectation du résultat : il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement 2010 du budget annexe ainsi qu'il suit : 46 414,69 € en section de fonctionnement.

- Réseau eau potable – Conduite intercommunale : le plan de financement des travaux de réalisation de la conduite intercommunale d'eau potable est arrêté à la somme de 41 348,00 €, dont le financement est assuré par une subvention DGE de 6 914,38 € et un emprunt de 28 890,33 € ; il est demandé à M. le Maire de consulter les établissements bancaires pour la réalisation du prêt.

- Tableau des effectifs – Création de poste : le conseil municipal décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 6 juillet 2011, pour consolider l'emploi d'un agent recruté pour deux années en contrat d'accompagnement pour l'emploi (CAE).

- Evacuation des eaux pluviales du ruisseau «La Rise» : suite à la demande d'entretien présentée par un riverain du ruisseau «La Rise», le conseil municipal décide d'engager les travaux de curage et de consolidation des berges dudit ruisseau, après signature d'une convention de servitude avec les propriétaires riverains.

- Destruction des pigeons ramiers par piégeage : le conseil est avisé que, par arrêté municipal en date du 17 février 2011, a été décidée la destruction par piégeage des pigeons ramiers, considérés comme nuisibles et constituant une menace pour la salubrité publique.

- Informations et questions diverses :

* Cabinet médical : un projet de cabinet médical regroupant l'activité d'un kinésithérapeute, d'un médecin généraliste et d'une infirmière est en cours d'élaboration à l'initiative d'un professionnel installé à Verdun-en-Lauragais, présentement à la recherche d'un terrain sur la commune.

* Exposition : le conseil est informé que du 11 au 14 mars 2011, une exposition est présentée par le Syndicat du Fresquel, salle annexe de la mairie, sur le thème : «Mémoire du risque inondation».

* Chenilles processionnaires : il sera procédé à la destruction de cocons de chenilles processionnaires au parc municipal.

CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Séance du 27 avril 2011

- Budget communal 2011 – Vote du taux des taxes directes locales : le conseil municipal fixe les taux pour la taxe d'habitation (T.H.) à 20,12 %, pour le foncier bâti (F.B.) à 28,61 %, pour le foncier non bâti (F.N.B.) à 113,69 % et pour la contribution foncière des entreprises (C.F.E.) à 29,70 % - taux qui incluent pour la T.H., pour le F.B. et pour la C.F.E. une augmentation de 1,8 % décidée par le conseil municipal.
- Vote des subventions communales : le montant des subventions aux associations sont reconduites à l'identique pour la plupart d'entre elles par rapport à 2010, pour un montant total de 19 899,50 €.
- Adoption du budget 2011 - Ville : le budget est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 988 946,34 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 987 744,32 €.
- Adoption du budget 2011 - Service eau et assainissement : le budget est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 129 341,69 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 125 822,13 €.

LA VIE LOCALE

Le quintette de cuivre AERIS : un concert mémorable

L'Harmonie municipale avait invité les musiciens talentueux du quintette de cuivres AERIS dimanche 15 mai 2011 dans la salle des fêtes. L'ensemble de cuivres a régalé les amateurs venus nombreux avec un voyage musical retraçant avec pédagogie, humour et virtuosité, le parcours et l'évolution de la famille des cuivres.

Par la mise en scène d'œuvres aussi célèbres que «Les Quatre Saisons» de VIVALDI, «La Marche Turque» de MOZART, «Le Concerto d'Aranjuez» de RODRIGO ou «Ô Toulouse» de NOUGARO, ces cinq musiciens de très grand talent ont su nous apporter une vision éclairée sur les différents styles musicaux au son brillant des trompettes, grâce à la coulisse magique du trombone, ou encore par les accents suaves et majestueux du cor et les graves profonds du tuba.



Le fleurissement du village

Depuis quelques jours, le fleurissement du village a été réalisé dans nos rues : 64 jardinières agrémenteront tout l'été et jusqu'à la fin de l'automne les rues et places ainsi que les entrées du village. C'est progressivement, depuis trois ans déjà, que la municipalité s'efforce, à l'initiative et sous la responsabilité de Sylvie ALIBERT, d'améliorer notre cadre de vie quotidien.

Un embellissement périodique qui complète et parachève les efforts faits en matière de signalétique et d'implantation de mobilier urbain.

- Convention fourrière intercommunale : le conseil municipal accepte les termes de la convention de prestation de service pour l'utilisation de la fourrière intercommunale de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Bassin Lauragais et autorise le Maire à signer la dite convention.

- Renforcement BT Poste Foyer – Contribution financière : le conseil municipal approuve la réalisation des travaux de renforcement du réseau basse tension du poste électrique alimentant le secteur des logements situés RD 6113 et dit que la participation communale s'élève à 12 000 € sur un montant total de travaux estimé à 37 200 €.

- Informations et questions diverses :

* Visite des conseillers régionaux : dans le cadre des rencontres des élus du Pays Lauragais, l'équipe de la Région Languedoc-Roussillon conduite par Didier CODORNIU, Vice-Président, sera en mairie mercredi 4 mai 2011.

* Fusion des intercommunalités : le bureau d'études rendra son rapport sur la fusion des Communautés de Communes du Pays Lauragais audois, à l'occasion des assises de l'intercommunalité organisées à Castelnaudary samedi 21 mai 2011.

L'Harmonie municipale L'AVANT-GARDE, dans la deuxième partie du concert, a pris sa part à cette prestation en interprétant des airs de musique champêtre, notamment «Rossignol et fauvette» jouée en virtuoses par Patrick PAGES, de l'ensemble AERIS et André VIEU, directeur de l'Harmonie ou «Suisse Lander» où se sont exprimés en soliste les trompettistes Jacques ADAMO, de l'ensemble AERIS et Guy PEYTAUVY, président de l'Harmonie. «Tuba polka» avait permis auparavant aux tubistes Max FOUGA, de l'ensemble AERIS, et à deux musiciens de l'Harmonie, Joseph VAILLANT et Stéphane COSTE, de faire également admirer leur maîtrise.

L'assistance ravie et conquise a ovationné debout les musiciens des deux formations, réunis en cet après-midi autour de la même passion et du même amour, n'ayons pas peur des mots, qu'ils portent à la musique.



La Quatrième Edition des VILLEPINT'ARTS

Organisée par l'Avant-Théâtre, la quatrième édition des VILLEPINT'ARTS aura lieu les vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 octobre 2011, de 10 h30 à 19 h ; vernissage le 7 octobre à 18 h30.

Six artistes peintres seront présents sur les cimaises de la Salle des Fêtes : Annie RUINAUT, ZHU YU, Etienne BIELSA, Martine MADELAINE-RICHARD, Yves SERNY, Marie-Luce SOUBABERE, deux sculpteurs : Guy et Sylvie PERRIN ainsi qu'un photographe d'art : André MOUTON.

Samedi 8 octobre, en nocturne : «Van Gogh, l'enragé», conférence spectacle présentée par l'Avant-Théâtre à 20 h30.

FINANCES

Budget Ville : présentation générale

Dans la continuité de la décision prise en 2010 de procéder à une variation modérée mais continue et progressive de la fiscalité, le conseil municipal a opté cette année encore pour une très légère augmentation de la pression fiscale, limitée au montant de l'inflation, à savoir + 1,8 %. Car il n'est pas honnête, comme on l'entend souvent, de critiquer parfois vertement la réforme fiscale et d'afficher en parallèle une situation financière florissante.

Au risque de se répéter, les aides financières du Département et de la Région sont en baisse constante et les subventions de l'Etat quasi inexistantes. Dans le même temps, l'inflation oscillerait, selon les chiffres officiels, entre 1,8 % et 2,1 % - mais ces montants traduisent-ils la réelle augmentation des prix que chacun peut constater,

que ce soit l'électricité, le gaz, les carburants ou encore les denrées alimentaires ? Ne pas tenir compte de cette réalité reviendrait à perdre chaque année 3 % de recettes fiscales et par conséquent à devoir rattraper, en une seule fois et de manière brutale, l'augmentation cumulée du coût de la vie durant plusieurs années. C'est mathématique.

Enfin la suppression progressive des services de l'Etat qui assuraient l'aide technique aux communes dans les secteurs de l'urbanisme et de l'aménagement de l'espace, ou encore de la voirie, pénalise fortement les petites collectivités obligées de faire appel au secteur privé, qui a bien saisi l'aubaine et fait payer ses prestations au prix fort, sans toujours avoir la culture du service public.

Grandes masses du budget 2011 – section de fonctionnement

DEPENSES	2010	2011
CH 011-Charges à caractère général	264 450,74	239 083,00
CH 012-Charges de personnel	434 960,00	430 500,00
CH 65-Autres charges de gestion courante	103 610,00	97 699,50
CH 66-Charges financières	16 900,00	14 000,00
CH 67-Charges exceptionnelles	230,00	76,20
CH 022-Dépenses imprévues	3 000,00	5 000,00
CH 023-Virement à la section d'invest.	212 450,14	158 325,64
Total des dépenses	1 017 600,88	988 946,34
RECETTES	2010	2011
CH 013-Atténuation de charges	13 000,00	5 450,00
CH 70-Produits des services	31 440,00	28 242,59
CH 73-Impôts et taxes	468 387,00	505 836,45
CH 74-Dotations et participations	314 023,00	324 186,00
CH 76-Autres produits de gestion courante	2 000,00	2 000,00
CH 77-Produits exceptionnels	5 000,00	0,00
CH 722-Immob. corporelles (op. d'ordre)	10 000,00	12 500,00
R002-Résultat reporté	178 250,88	66 469,30
Total des recettes	1 017 600,88	988 946,34

Comme partout, l'effort qui consiste à maîtriser les dépenses de fonctionnement courantes, seule stratégie que les communes peuvent mettre en œuvre, sera poursuivi. Mais il ne faut pas se faire trop d'illusions sur son impact, car ces dépenses ne représentent que 20 à 25 % des dépenses

totales de la section de fonctionnement. En fait, il y a ce que l'on peut dire et ce que l'on peut raisonnablement faire, c'est-à-dire peu par rapport aux besoins d'une commune rurale en matière d'entretien du patrimoine communal, de services et de confort apporté à la population.

Capacité d'autofinancement depuis 2006

AUTOFINANCEMENT	2006	2007	2008	2009	2010
Résultat de l'exercice	195 330,61	165 261,82	140 179,85	133 624,67	124 650,20
Résultat antérieur	75 239,92	122 146,39	94 849,17	121 501,88	178 250,88
Résultat cumulé	270 570,53	287 408,21	235 029,02	255 126,55	302 901,08

FINANCES (suite)

La réforme fiscale

La réforme de la fiscalité locale prend son plein effet en 2011, suite à la suppression de la taxe professionnelle. Ce qui était pressenti en 2010, année de transition, se vérifie en 2011 : ce sont les impôts sur les ménages (taxe d'habitation et taxes sur le foncier bâti et non bâti) qui prendront le relais de l'impôt sur les entreprises. Par exemple, dans notre commune, le montant des bases de la taxe professionnelle (TP) passe de 307 800 € en 2009 à 88 600 € en 2011 ; le montant des bases des trois autres taxes (TH, FB et FNB) passe de 1706 700 € en 2009 à 1786 900 € en 2011.

Et en 2009 le produit des impôts sur les ménages (taxe d'habitation et taxes sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti) représentait 84,06 % du produit total, le produit de la taxe professionnelle correspondant à 14,62 % du total ; en 2011, ce produit représente 94,68 % du total, la contribution foncière des entreprises ne comptant plus que pour 5,32 %.

Pour compenser la perte de produit attendu qui résulterait de ces modifications, la réforme se traduit notamment par une augmentation du taux de la taxe d'habitation, qui intègre le taux départemental pour partie et l'équivalent en taux des frais de gestion transférés : le taux qui était de 12,81 % en 2009 passe à 20,12 % en 2011.

Elle se traduit aussi par une augmentation du taux de la taxe sur le foncier non bâti, qui intègre l'équivalent en

taux des frais de gestion transférés : le taux qui était de 108,43 % en 2009 passe à 113,69 % en 2011.

Elle se traduit enfin par une augmentation du taux de la contribution foncière des entreprises (ex TP), qui intègre les taux départementaux et régionaux pour partie et l'équivalent en taux des frais de gestion transférés : le taux qui était de 20,50 % en 2009 passe à 29,70 % en 2011.

Ce sont là les éléments que vous retrouverez sur les avis d'imposition des impôts locaux que vous recevrez en octobre ou novembre 2011.

Pour ce qui est de l'investissement, grâce à un niveau d'autofinancement régulier depuis plusieurs exercices et un taux d'endettement peu élevé, il sera possible de conduire les grands chantiers prévus : réfection totale du chemin de Montillac, construction de la médiathèque, réhabilitation du réseau d'éclairage public. Nous ferons appel à l'emprunt en complément des subventions attendues, qui ont plutôt tendance à diminuer et même à se raréfier.

Les autres dépenses d'investissement prévues en 2011 seront couvertes par autofinancement : il s'agit de la réfection de l'entrée du cimetière, de la couverture de la Rise boulevard Gambetta, de l'aménagement des abords de l'Espace propreté, de l'achat d'équipements divers (tondeuse, panneaux de signalisation, mobilier scolaire) et de la rénovation des bureaux de la Mairie effectuée en régie par le personnel municipal.

Grandes masses du budget 2011 – section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Déficit d'investissement reporté	167 329,69	Subventions d'investissement	200 997,00
Remboursement d'emprunts	33 200,00	Eclairage public (syndicat d'électricité)	25 000,00
Immobilisations corporelles	108 276,79	Chemin de Montillac (Région et Département)	95 997,00
Cimetière	7 000,00	Médiathèque (Etat, Région et Département)	80 000,00
Frais notariés	1 500,00	Emprunts et dettes	342 334,31
Goudronnage Salle des fêtes	5 794,56	Dotations	49 655,59
Volets roulants Foyer associations	5 295,89	Fonds de compensation TVA	40 460,05
Parking rue de l'Egalité	14 620,03	Taxe locale d'équipement	9 195,54
Couverture La Rise	24 030,03	Excédents de fonctionnement	236 431,78
Mobiliers divers	12 076,85	Virement de la section de fonctionnement	158 325,64
Panneaux signalétique/signalisation	7 426,24	Total de la section	987 744,32
Matériels divers	20 622,49		
Immobilisations en cours	612 387,98		
Electrification rurale (Couchant de la ville)	24 803,94		
Eclairage public (1 ^{ère} tranche)	186 198,90		
Chemin de Montillac (1 ^{ère} tranche)	292 585,14		
Médiathèque – études/sondages/architecte	108 800,00		
Dépenses imprévues (provision)	54 049,86		
Travaux en régie	12 500,00		
Total de la section	987 744,32		



INFOS PRATIQUES

● Opération Brioches 2011

L'opération Brioches des Hirondelles 2011 s'est déroulée dans notre commune du 4 au 10 avril ; les fonds collectés se sont élevés à 2 004 € pour 298 brioches achetées ; merci à toutes les bénévoles qui se sont dévouées pour la vente et merci aux villepintois qui ont répondu présent à l'occasion de cet appel à la générosité publique.

● Services à la population

Il est rappelé que, dans le cadre des actions d'entraide et de solidarité, la municipalité a mis en place les actions suivantes en direction des habitants de la commune :

- accès Internet
- service de transport vers le marché de Bram
- aide dans les démarches administratives
- téléassistance pour les personnes âgées
- carte Acti City pour les jeunes de 12 à 25 ans
- vacances seniors

Pour tout renseignement, adressez-vous en mairie si vous souhaitez être bénéficiaire de l'un ou l'autre de ces services.

● Collecte des déchets-SMICTOM

Rendez-vous sur le site «smictom-ouestudois.fr» pour mieux connaître le Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Ouest Audois et obtenir toutes informations sur le tri, la collecte, les déchetteries, le devenir des déchets, le compostage.

● Les seniors aux volants

Dans la cadre des conférences «**Bien vieillir dans l'Aude**», deux ateliers gratuits sont programmés à Saint-Papoul :

- mardi 7 juin 2011 de 14 h à 17 h, sensibilisation aux risques routiers (freinage, vitesse, alcool, médicaments)
- mardi 14 juin 2011 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h, test de conduite sur véhicule adapté, tests auditifs et visuels.

Renseignements : CLIC au 04 68 23 71 90

MEMO UTILE

Mairie : Place Carnot - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Tél. 04 68 94 24 75 - Fax 04 68 94 23 24

E.mail : mairie@villepinte11.org - Site : www.villepinte11.fr

La Poste : 22, RD 6113 - 11150 VILLEPINTE

Heures d'ouverture :

le lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 11h30

le lundi, jeudi, vendredi de 13h30 à 16h00

le samedi de 8h30 à 11h30

Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi inclus.

Tél. 04 68 94 27 41

JUIN 2011

Samedi 4

Salle des fêtes - 18h

"INVEN'TER"

spectacle de l'école de danse
de l'association ECAS

Dimanche 26

Salle des fêtes - 17h

FÊTE DE LA MUSIQUE

concert de l'Harmonie «L'Avant-Garde»

AOÛT 2011

Vendredi 12

Place Carnot - 22h

Bal avec **BEST MUSIC**

Samedi 13

Berges du Canal du Midi - de 8h à 11h

CONCOURS LOCAL DE PÊCHE

Parc municipal - 15h

CONCOURS LOCAL DE PÉTANQUE

en triplettes mixte formées
ouvert à tous

Salle des fêtes - 21h

Bal avec **SYMPA MUSETTE**

Place Carnot - 22h

Bal avec **DANSE MUSIC**

Dimanche 14

Salle des fêtes - 15h

Thé dansant avec **SYMPA MUSETTE**

Place Carnot - 22h

Bal avec l'orchestre **OCÉANIS**

Lundi 15

Dans les rues du village - de 10h à 18h

BROCANTE - VIDE GRENIER

organisé par
l'association Motocycliste villepintoise

Place Carnot - 22h

Bal avec l'orchestre **OCÉANIS**

SEPTEMBRE 2011

Samedi 24

Salle annexe de la mairie - 21h

« LA CHAMBRE VIDE »

de Didier ALBERT,
par la compagnie "Image en scène"